

Global Compact
Communication On Progress (COP) 2020



Rapport
Juillet 2020 – Juillet 2021



Sommaire

Présentation de l'entreprise.....	3
Droits de l'Homme.....	4
Normes internationales du travail.....	5
Environnement.....	6
Lutte contre la corruption.....	7

Présentation de l'entreprise

MISTERTEMP GROUP, franchiseur des marques d'intérim Lynx RH, aquila RH, Vitalis Médical, Mistertemp' gestion et Mistertemp' délégation, propose un soutien intellectuel et financier dans le déploiement de son réseau d'agence d'intérim depuis 2009.

Les principales activités de notre groupe sont des activités de :

- recrutement de personnel intérimaire pour des missions temporaires chez nos clients locaux et nationaux ;
- recrutement de personnel à des fins de placement chez nos clients ;
- développement commercial au sein d'acteurs locaux ;
- saisie administrative de contrat de mission et de mise à disposition, relevé d'heure, dossier de candidature.

En tant qu'adhérent au Pacte Mondial des Nations-Unies, MISTERTEMP GROUP et ses marques s'engagent à respecter et à promouvoir dans leurs activités professionnelles et leur sphère d'influence les principes relatifs aux Droits de l'Homme, au respect de la réglementation et de la législation en vigueur dans les pays où elles exercent son activité, respect de l'environnement et la lutte contre la corruption.

De pas son activité, le groupe fait la promotion de ses actions et de ses engagements au niveau du Global Compact auprès de leurs clients.

Ces engagements font partie des valeurs de notre groupe et sont transmis à l'ensemble de nos salariés par l'intermédiaire d'une charte éthique groupe.

Droits de l'Homme

1. *Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme*
2. *Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas de rendre complices de violations des droits de l'Homme*

▪ **Evaluation, politique et objectif**

D'une manière générale, MISTERTEMP GROUP et ses marques adhèrent aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Chaque année depuis 2016, notre groupe développe sa responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) et inclue le respect des droits de l'Homme et du Citoyen, de la lutte contre le travail des enfants et le respect de chaque collaborateur ou intervenant extérieur dans ses valeurs.

Notre objectif est qu'aucun incident lié aux Droits de l'Homme ne se produise dans les années à venir.

La transparence, le bien-être et la confiance en chacun des acteurs font partie intégrante des valeurs de nos entités.

▪ **Mise en œuvre**

L'ensemble du personnel est sensibilisé aux droits de l'Homme par l'intermédiaire d'une charte éthique groupe.

L'écoute de nos acteurs internes (collaborateurs, franchisés, salariés intérimaires) et externes (clients, fournisseurs) est une priorité dans nos relations aux autres.

▪ **Mesure des résultats**

Lors de visites chez nos clients, MISTERTEMP GROUP fait la promotion du Global Compact.

Notre société ne fait l'objet d'aucun incident lié aux Droits de l'Homme.



Normes internationales du travail

3. *Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de la négociation collective*
4. *Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire*
5. *Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants*
6. *Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession*

▪ Evaluation, politique et objectif

MISTERTEMP GROUP et ses marques s'engagent à respecter le code du travail et la législation relative au travail dans les pays où elles exercent leur activité. Chacun des collaborateurs s'engage à respecter les droits de l'Homme et du Citoyen et du travail des mineurs.

De par son activité professionnelle, les différentes marques d'intérim de MISTERTEMP GROUP ont un devoir de conseil et de respect de la réglementation du travail temporaire envers leurs clients.

Au sein de la structure, le respect, l'égalité des chances, le bien-être au travail et l'épanouissement des collaborateurs sont des principes fondamentaux.

Un budget est annuellement dédié à la formation des salariés permanents et temporaires.

▪ Mise en œuvre

Des entretiens individuels sont réalisés annuellement avec tous les employés. Cet échange est l'occasion d'exprimer des besoins en formation et de redéfinir les objectifs du collaborateur pour l'année.

Attribution d'une enveloppe formation par agence pour former le personnel intérimaire.

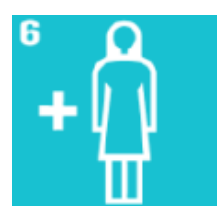
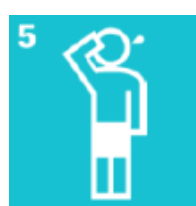
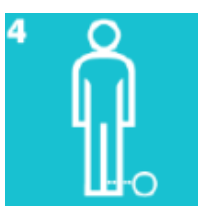
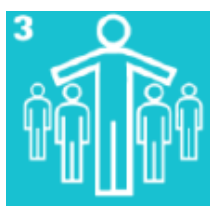
Rédaction des contrats de mission et de mise à disposition en respectant le code du travail.

▪ Mesure des résultats

100% des entretiens individuels des collaborateurs ont été réalisés.

Utilisation de l'enveloppe formation pour la formation du personnel permanent et temporaire des agences.

Respect de l'emploi des mineurs et des travailleurs étrangers.



MISTERTEMP GROUP Siège social

85 Rue Jouffroy d'Abbans – 75017 PARIS – Tél : (+33) 01 43 18 10 50

Environnement

7. *Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement*
8. *Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement*
9. *Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement*

▪ **Evaluation, politique et objectif**

Dans le but de diminuer son impact environnemental et de réaliser des économies, MISTERTEMP GROUP et ses différentes marques tentent d'accroître l'utilisation de bonnes pratiques environnementales :

- favoriser la dématérialisation des documents (contrats de mise à disposition, contrats de mission, bulletin de paie, etc...) ;
- réaliser le tri-sélectif des déchets ;
- éliminer tout éclairage et chauffage inutile et limiter les appareils électroniques en veille ;
- prêter attention à la consommation d'eau dans les cuisines et toilettes ;
- privilégier l'utilisation des transports en commun pour se rendre au travail ;
- favoriser les visioconférences et conférences téléphoniques lors de réunions ;
- lors de déplacements professionnels, favoriser les transports en commun afin de limiter l'utilisation de véhicule ;
- favoriser le covoiturage.

▪ **Mise en œuvre**

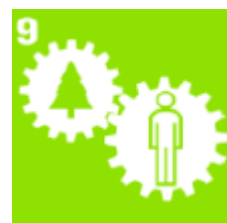
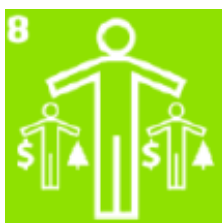
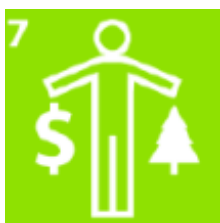
Le tri des déchets est réalisé en triant les matières recyclables et les matières non-recyclables.

Une plateforme de dématérialisation de tout type de documents est proposée.

Les échanges par e-mails et les réunions à distance (Visio et téléphonique) sont favorisés.

▪ **Mesure des résultats**

L'ensemble du groupe possède un nombre croissant de dématérialisation des contrats et des bulletins de paies depuis trois ans.



MISTERTEMP GROUP Siège social

85 Rue Jouffroy d'Abbans – 75017 PARIS – Tél : (+33) 01 43 18 10 50

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

- **Evaluation, politique et objectif**

MISTERTEMP GROUP et ses marques bannissent la corruption sous toutes ses formes par différents principes :

- commerce loyal et respectueux des législations en vigueur ;
- confiance, transparence et honnêteté vis-à-vis de ses collaborateurs, de ses clients et de ses fournisseurs.

- **Mise en œuvre**

Un code d'éthique groupe est communiqué à l'ensemble du personnel.

- **Mesure des résultats**

Les principes de lutte contre la corruption n'ont fait l'objet d'aucun incident cette année. Cet objectif est reporté pour l'année à venir.

